



Bruxelles, le 6 mai 2022

CM 3011/22

AELE

## COMMUNICATION

### CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

---

Correspondant: efta@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.51.62 /+32.2-281.85.23

---

Objet: Groupe "Association européenne de libre-échange" (AELE)

---

Date: 10 mai 2022

Heure: 14:30

Lieu: CONSEIL

BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS

Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

---

**1. Projet de conclusions du Conseil relatives à un marché intérieur élargi homogène et aux relations de l'UE avec les pays d'Europe occidentale non membres de l'UE**

- Deuxième discussion sur la partie concernant les relations de l'UE avec Andorre, Monaco et Saint-Marin

*Présentation par la Présidence suivie d'un échange de vues en vue d'un accord provisoire au niveau du groupe*

**2. Principauté d'Andorre, Principauté de Monaco, République de Saint-Marin**

- Négociations d'un ou plusieurs accords d'association

*Présentation par la Commission des enjeux de la session de négociation de mai, suivie d'un échange avec les États membres.*

### 3. 54ème session du Conseil de l'EEE

- Examen final des propositions de compromis reçues de la part de l'EEE AELE sur le projet de conclusions de la 54ème session du Conseil de l'EEE et position finale de l'UE à approuver

*Présentation par la Présidence suivie d'un échange de vues*

### 4. (poss.) Russie/Ukraine

- Plan d'action sur les conséquences globales de la guerre en Ukraine

*Présentation par le SEAE des préparatifs pour l'adoption du plan d'action de l'UE, annoncé lors du Conseil des affaires étrangères d'avril, suivie d'un échange de vues visant à recueillir l'avis des États membres sur les actions de l'UE dans les pays relevant de la compétence du groupe AELE, ainsi que les actions bilatérales des États membres.*

### 5. Divers

---

**NB:** Les délégations sont invitées à soumettre leurs demandes de points «Divers» au Secrétariat général ([efra@consilium.europa.eu](mailto:efra@consilium.europa.eu)) par écrit au plus tard le **lundi 9 mai 2022 à 12 heures (midi)**.

*Il est rappelé aux délégations qu'en raison des exigences actuelles en matière de distanciation sociale, leur participation à cette réunion sera limitée à 1+1.*

*Le port du masque en tout temps est conseillé partout. La seule exception sera lors de la prise de parole.*